



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE**

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1960 — 15 mai 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NEW YORK

entre le Secrétariat de la CEPAL et le Centre démographique de l'Amérique latine en ce qui concerne les études et l'aide fournie aux gouvernements dans le même domaine,

Décide :

1. De recommander que soit renforcé le programme démographique régional des Nations Unies, avec, si possible, l'aide d'autres organismes, de façon qu'il puisse satisfaire efficacement en Amérique latine les besoins de recherche démographique en vue de l'établissement de programmes de développement économique et social ;

2. D'inviter le Secrétariat :

- a) A exécuter et à étendre, en collaboration avec le Centre démographique de l'Amérique latine, un programme d'études et d'assistance aux gouvernements, dans lequel il traitera par priorité d'une meilleure utilisation des résultats des nouveaux recensements de population dans l'élaboration de la politique du développement économique et social et encouragera la réalisation d'études de cas en cette matière ;
- b) A consacrer provisoirement, dans le cadre d'un tel programme et en attendant que l'on dispose des résultats détaillés des nouveaux recensements, une part importante des ressources disponibles à l'étude de la définition de concepts et de méthodes d'analyse, notamment en ce qui concerne la répartition de la population entre les villes, les villages et les zones rurales, les migrations internes, l'importance et les caractéristiques de la main-d'œuvre et ses tendances ;
- c) A lui soumettre, lors de sessions futures de la Commission, des rapports sur les progrès accomplis et sur les enquêtes en matière démographique qui présentent un intérêt pour la politique économique et sociale.

13 mai 1961.

188 (IX). Aspects sociaux du développement

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'il est généralement admis qu'il est nécessaire de compléter le développement économique des pays d'Amérique latine par un développement social réalisé simultanément,

Considérant que ceci signifie, d'une part, qu'il se présente des facteurs essentiels dans le développement économique dont il faut tenir compte dans tout projet de programmation, et, d'autre part, qu'il faut s'efforcer dans toute la mesure du possible de réaliser un développement économique-social intégré qui inspire les objectifs de la politique sociale,

Considérant que, bien que ces nécessités soient généralement reconnues, on ne dispose actuellement ni de données empiriques de base ni d'un nombre suffisant de spécialistes dûment instruits de la théorie et des techniques de la planification sociale,

Prend note avec satisfaction des efforts déployés par le Secrétariat dans ce domaine, conformément aux résolutions 82 (VI) et 124 (VII), et considère comme très

utile le fait que le Secrétariat, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Direction des affaires sociales et la Direction des opérations d'assistance technique de l'ONU, ait réuni le Groupe de travail sur les aspects sociaux du développement économique, qui s'est tenu à Mexico du 12 au 21 décembre 1960 ;

Demande au Secrétariat :

1. De poursuivre les activités de ce genre par la réunion de groupes de travail sur les aspects sociaux du développement économique sur le plan régional et, avec le concours de l'UNESCO, de la Direction des affaires sociales de l'ONU et d'autres organismes, de convoquer aussi rapidement que possible une deuxième réunion d'experts qui prendront, comme il conviendra, pour base de leurs travaux les recherches indiquées dans le rapport de la réunion de Mexico ;

2. De collaborer, lorsque les gouvernements en feront la demande, à l'organisation de réunions du même genre sur le plan national ;

3. D'étudier le problème de la formation de spécialistes de la planification sociale et de présenter des propositions de solution.

13 mai 1961.

189 (IX). Problèmes sociaux de l'Amérique latine

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Consciente de la nécessité d'attacher l'attention qui convient aux problèmes sociaux, afin de formuler les mesures de politique économique-sociale propres à élever le niveau de vie des populations de l'Amérique latine,

Exprimant la préoccupation que lui cause le besoin urgent d'améliorer la situation sociale dans les pays de l'Amérique latine,

Considérant qu'une connaissance plus approfondie des grands facteurs qui déterminent la situation sociale pourrait être utile dans l'élaboration de plans appropriés en vue d'un développement économique et social équilibré et des divers programmes de politique sociale,

Décide d'inviter le Secrétariat à effectuer, en collaboration avec les organismes nationaux et internationaux intéressés aux questions sociales, et dans le plus bref délai possible, une étude tendant à déterminer et à analyser les grands facteurs de caractère social et des structures institutionnelles dont il y a lieu de tenir compte en Amérique latine dans une politique efficace de développement économique-social.

13 mai 1961.

190 (IX). Décentralisation des rouages de l'administration

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'un des facteurs qui freinent le développement économique intégral et simultané de la région est la répartition géographique inégale des activités économiques à l'intérieur de chaque pays,